

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

Ministère de l'enseignement supérieur, de  
la recherche et de l'innovation

## ARRÊTÉ

### du \*\*\* relatif à la certification Pix du cadre de référence des compétences numériques

NOR : MENE

**Le ministre de l'éducation nationale, La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.121-1, D.122-3, D. 311-6,  
D. 311 7,

Vu le décret n°XXXX relatif au développement des compétences numériques dans  
l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et en formation continue et  
au cadre de référence des compétences numériques ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2017 portant approbation de la convention constitutive du  
groupement d'intérêt public « PIX » ;

Vu l'arrêté du \*\*\* relatif à l'évaluation des compétences numériques à l'école, au  
collège et au lycée publics ou privés sous contrat ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du XXXX ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date  
du XXXX ;

## ARRÊTE :

### Article 1er

Les compétences numériques du cadre de référence de compétences numériques  
tel que défini par l'article D. 121-1 du code de l'éducation font l'objet d'une  
certification nationale délivrée par le Groupement d'intérêt public « PIX ».

## **Article 2**

Le Groupement d'intérêt public « PIX » définit les modalités d'évaluation et s'assure notamment que la délivrance de la certification s'effectue dans le respect :

- 1° de la transparence de l'information donnée au public ;
- 2° de la qualité du processus de certification ;
- 3° de la garantie d'accès à tous les publics.

## **Article 3**

Le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et la directrice générale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le XXXX

Le ministre de l'éducation nationale,  
Jean-Michel Blanquer

La ministre de l'enseignement supérieur, de  
la recherche et de l'innovation,  
Frédérique Vidal